



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA – Quatrième session

Rome, 9-10 octobre 2002

INITIATIVE EN FAVEUR DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS (PPTE):
RAPPORT D'AVANCEMENT

1. À sa soixante-sixième réunion, le Comité du développement (Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement) a été saisi d'un document intitulé "Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE): rapport d'avancement"¹. Ce document examine les incidences financières pour le FIDA et d'autres créanciers multilatéraux de leur participation à l'Initiative PPTE. En ce qui concerne le FIDA, le document note ce qui suit:

- a) le coût pour le FIDA en valeur actuelle nette (VAN) de 2001 s'élève, pour les 26 pays arrivés au point de décision, à 238 millions de USD (page 13 du document), ce qui le place au septième rang des créanciers multilatéraux;
- b) sur les besoins au titre de l'Initiative PPTE, soit 238 millions de USD en VAN, le FIDA a reçu 8 millions de fonds additionnels, soit nettement moins que les institutions ayant un niveau d'engagement bien moindre que le FIDA;
- c) le déficit potentiel du fonds fiduciaire PPTE de la Banque mondiale est de l'ordre de 1 milliard de USD (page 15, paragraphes 20 et 21);
- d) l'estimation des besoins du fonds fiduciaire de la Banque mondiale n'inclut pas les concours additionnels au FIDA (page 15, paragraphe 22);
- e) certains donateurs (Belgique, Allemagne et Suisse) ont alloué des montants spécifiques au FIDA (page 15, note de bas de page 10), en sus de la contribution directe des Pays-Bas.

2. La Consultation est invitée à réfléchir à la proposition contenue dans le document REPL.VI/3/INF.3, qui lui a été présenté à sa troisième session, à la lumière des renseignements donnés dans le document de la Banque mondiale susmentionné, et à faire connaître ses vues lors de l'examen des questions financières se rapportant à la sixième reconstitution au cours de la présente session.

¹ Document DC2002-0020, daté du 21 septembre 2002. Des exemplaires de ce document seront disponibles au bureau des documents.